



ici

Information des Citoyens Illadais

Bulletin n° 9 - Printemps 2003

Editorial : Aménagement du bourg : la commune a-t-elle demandé toutes les subventions possibles ?

Alors que des rumeurs circulent sur la date du début des travaux, on se demande pourquoi la commune a obtenu si peu de subventions pour l'aménagement du bourg ? Dans la présentation du budget 2003, nous relevons sur la ligne recette la somme de 71 263 euros (467 454 F 64) correspondant à une subvention du conseil général pour une dépense totale concernant l'aménagement du bourg de 818 100 euros (5 366 384 F) soit seulement 9 %. C'est trop peu. En effet, la municipalité n'a apparemment pas signé une convention d'aménagement du bourg avec le conseil général qui lui aurait permis d'obtenir une subvention supplémentaire de 342 000 F (52 132, 56 euros). Elle aurait également pu bénéficier des conseils et des aides de tous les services départementaux concernés par ce contrat.

D'autre part, une autre question se pose : comment expliquer l'augmentation de plus d'un million de francs du coût total du projet par rapport à son coût initial annoncé en juillet 2001 ? Tout d'abord, un bassin de rétention des eaux pluviales, capable de capter un volume de 1 300 m³ correspondant à un orage décennal, sera construit au niveau du pré de Beulac. Cela n'avait pas été pensé dans le projet initial. Ensuite, il a fallu prévoir les aménagements des entrées du bourg qui ont nécessité des expropriations à l'amiable avec des compensations financières, l'intervention d'un géomètre et la réalisation d'actes notariés.

Pour conclure, les chiffres que nous vous donnions dans nos précédents bulletins sont confirmés par la municipalité dans le budget investissement 2003, gage du sérieux de notre travail d'information.

Bonne lecture à tous. Le Bureau.

Maison des associations : il y avait une autre possibilité moins coûteuse !

La construction d'une indispensable maison des associations va coûter entre 1 522 957 F 67 et 1 55 755 F 52 au contribuable illadais. En effet, l'achat de l'immeuble Cluchet (à côté de l'école) en 2001 a coûté 240 000 F, les frais de notaire 13 775 F et les travaux prévus 1 328 218 F 80 ; la commune pouvant obtenir entre 26 000 F et 59 000 F de subvention du conseil général.

Pourtant, une autre possibilité s'offrait à la municipalité ! Tout d'abord, l'idée de créer une maison des associations n'est pas neuve. Au début des années 70, l'ancienne municipalité avait acheté l'immeuble mitoyen au cercle de l'Union - particulièrement bien situé en face de la place de l'église - pour l'aménager en foyer des jeunes. Petit à petit, des bénévoles vont transformer le bâtiment, aidés par la commune qui avait acheté le matériel de construction : un plancher ourdi sera construit ainsi que des escaliers pour accéder au premier étage. Le rez-de-chaussée sera terminé en 1977 et servira de salle de réception et de tennis de table. Le changement de municipalité stoppe net les travaux. La disparition du tennis de table à la fin des années 80 sonne le glas de cette salle qui est laissée à l'abandon. En 1990, la municipalité s'en débarrasse et la vend pour une somme modique à un particulier. Finalement, dix ans après, le projet de maison des associations ressort du placard mais la commune ne dispose plus d'un bâtiment adapté : il faut donc qu'elle engage de nouveaux frais en achetant et en aménageant l'immeuble Cluchet...

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Un plan d'aménagement a été élaboré afin que les associations concernées puissent connaître les pièces qui leur seront attribuées. Mais la municipalité n'a pas exploré toutes les pistes pour obtenir des subventions supplémentaires pour acheter du mobilier par exemple. La création d'une structure animant les lieux dans le domaine culturel donnerait droit à des aides versées par le ministère de la culture, si le choix se porte sur la création d'une Maison des jeunes et de la culture, ou du ministère de l'agriculture, si une association affiliée à la fédération des foyers ruraux est mise en place. Des opportunités procurant de nouvelles recettes et améliorant la qualité de vie des Illadais pourraient donc être saisies par nos élus. *Gilles BAILLET*

Enfin une bibliothèque à ILLATS !

Les nombreux lecteurs illadais, dont je fais partie, peuvent être contents : la bibliothèque municipale a ouvert ses portes. Depuis longtemps, nous l'attendions : une liste d'opposition avait même proposé sa création dans ses projets en 1983.

Pour un début, c'est pas si mal ! Chacun peut y trouver son bonheur parmi les nombreux livres offerts pour la plupart par des donateurs de la commune. Le choix s'étend des revues et B.D. aux ouvrages plus sérieux : études historiques et philosophiques.

Bien sûr, certains livres sont anciens et même jaunis. Mais qu'importe, pour un lecteur ce qui est important c'est l'œuvre. Et puis, nul doute que le budget annuel alloué par la municipalité permettra le renouvellement des livres trop usagés, et l'acquisition de nouveautés.

Je tiens à rassurer les enfants et les adolescents (que certains ont tendance à prendre un peu trop souvent pour des incultes). Ils trouveront à la bibliothèque bien plus que des B.D. : il y a aussi des albums et des romans pour les enfants, et les adolescents lecteurs ont un large choix qui s'étend du roman à « l'eau de rose » aux essais plus sérieux, en passant par les romans policiers et les classiques de la littérature.

C'est maintenant à nous, les assoiffés de lecture de faire vivre cet outil culturel : allez à la bibliothèque pour y emprunter des livres, et pourquoi pas, échanger vos impressions et vos avis avec d'autres lecteurs.

Enfin, il serait peut être intéressant d'associer l'école à cette activité communale : c'est en habituant les enfants à utiliser la bibliothèque qu'on augmentera leur envie de lire.

Pour cela, il suffirait de percer une porte dans la cour de l'école et celle de la bibliothèque.

Mais peut-être ce projet est-il déjà à l'étude ?

Christine CRONER

Projet de gravière : de nouvelles nuisances en perspective ?

Une nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement, la société SOSEM basée à Mérignac, sollicite auprès des communes d'Ilats et de Saint Michel de Rieufret, l'autorisation de défricher et d'exploiter une gravière sur les lieux dits Barbedieux et Les Bouchons. Le gisement à exploiter serait de 1 350 000 tonnes et la production de 70 000 t/an sur 20 ans. Cette société qui exploite déjà une industrie de transformation des sables et graviers, pourrait obtenir une autorisation sur 30 ans après avis de la commission départementale des gravières, si l'autorisation lui était accordée suite à l'enquête publique du 12 mai au 12 juin 2003.

Cette entreprise ne traitant pas les produits sur place, elle devra les transporter 37 Km plus loin par camions. Le trafic routier sera de 36 véhicules, le départ se faisant par la route départementale 117 de Brouquet via la RD 11 de Barrouil puis l'autoroute. Il se ferait en partie de nuit (pages 66, 73 et 84 du dossier consulté en mairie). Ce qui pour l'entrepreneur n'aurait que peu de d'effets sur la commodité du voisinage par rapport à la circulation autoroutière évaluée à 27 500 véhicules par jour - Ben voyons, quelle comparaison ! Ce dernier s'engageant à ce que ses camions ne dépassent pas 88 décibels à vitesse stabilisée pour les engins immatriculés, tous équipés en cas de besoins de klaxons de marche arrière.

Nos élus sont partenaires de la décision qui sera prise et ce dossier doit permettre de faire la part des intérêts personnels et généraux mais à aucun moment, on ne trouve de contre partie pour la commune d'Ilats.

La première habitation est à 1 Km du site, ce qui limite les nuisances directes. Ce dernier sera reboisé après exploitation comme cela avait été imposé à GSM pour la gravière de Brouquet-Le Hiou - qui le 26 mai 2003, vient d'obtenir l'autorisation de déboiser et d'exploiter sables et graviers sur les lieux dits Carreuillet, Basta et Le Hiou. Il suffit de visiter cette partie de la commune pour avoir un aperçu du déboisement qui devrait s'amplifier sur Virelade, Arbanats et peut être Portets (203 hectares).

Le parfait n'existant pas, un seul risque est reconnu : la pollution de la nappe superficielle par hydrocarbures à cause de la circulation des engins.

A quand une station balnéaire à Ilats avec vue sur les gravières ?

Jean Claude LAFITEAU

Travaux de voirie à La Sableyre et au Téouley.

Il coûteront 14 092, 92 euros TTC. La pose de quatre ralentisseurs est prévue pour une somme de 20 499 euros TTC. Au total, 35 592, 36 euros TTC seront dépensés (233470 F 58). 14 409, 54 euros de subvention ont été demandés au conseil général au titre de la voirie et l'autofinancement sera de 20 182, 82 euros (132 390 F 62) (conseil municipal du 31 mars).

Pour un bulletin municipal moins cher.

A la lecture du compte administratif 2002 et notamment de la ligne «publication» concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons découvert que la commune avait dépensé 4 987, 99 euros (32 700 F) de plus que prévu par le budget 2002. Cette somme n'aurait-elle pas servi à financer les quatre bulletins municipaux ? Ce serait alors très cher pour le contribuable et des économies seraient possibles : la commune a-t-elle besoin de faire appel à une entreprise de Seine-et-Marne pour reproduire et distribuer son journal ? Notre poste pourrait très bien effectuer ce travail. Par comparaison , le numéro d'ici que vous lisez a coûté 62 euros 40 (un peu plus de 420 F) pour 520 exemplaires reproduits. Ainsi, les 8 numéros sortis depuis deux ans nous sont revenus à 499 euros 20 (3 360 F).

Extension de la zone artisanale cantonale.

Le syndicat de la zone a commencé à adresser aux propriétaires concernés une lettre d'expropriation à l'amiable : 4 F/m² ont été proposés comme lors des premières expropriations en 1986.

La salle ne sera plus sale.

La salle des sports Tony Mouran, nettoyée par la commune deux fois en deux ans, était dans un état de saleté insupportable pour les enfants des écoles et les sportifs qui la fréquentent. Les clubs et les parents d'élèves s'en plaignaient depuis longtemps. Finalement, la municipalité a décidé de prendre ses responsabilités : les employés municipaux balaieront la salle tous les lundis et la laveront une fois par mois.

Budget 2003 : un vote au lance pierre

Le 31 mars, le conseil municipal votait le budget communal en 35 minutes, chronomètre en main. Il n'y a pas eu de présentation des subventions aux associations ni même de la somme totale qui leur sera attribuée (15 025 euros). Il fallait sans doute préserver le suspense avant la sortie du bulletin municipal d'avril. Par contre, la traditionnelle réunion à huis clos après le conseil, a duré plus longtemps... loin des oreilles indiscrètes.

Polémiquer pour faire diversion.

Plutôt que de répondre aux questions gênantes sur les conditions du renouvellement du contrat de l'eau ou l'augmentation du prix de la redevance des ordures ménagères (voir ici n°8), la municipalité a choisi de faire diversion en polémiquant sur d'autres sujets : mensonge sur la mise en place de la maison des associations, ton provocateur voire même insultant et utilisation de citations volontairement modifiées pour les besoins de la démonstration. Aussi, nous avons choisi de répliquer à la provocation en vous informant et en faisant des propositions utiles à notre vie quotidienne. Car, la mauvaise foi n'est pas notre tasse de thé surtout lorsqu'elle est déversée sans finesse par un élu qui n'habite plus Illats depuis très longtemps tout en continuant de percevoir sa rémunération d'adjoint sans partager les problèmes des Illadais.

Le Bureau